

**FORTIS
BANQUE**

Solid partners, flexible solutions

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE Nouvel emprunt public à 2 ans

Fortis Luxembourg Finance, véhicule financier du groupe Fortis, lance un nouvel emprunt. Libellé en TRY, il offre un coupon brut de 12% pendant 2 ans.

La lire turque (TRY)

Depuis décembre 2004, date du coup d'envoi des négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et de la signature d'un accord avec le FMI afin d'obtenir un nouveau crédit, la lire turque (TRY) est très attrayante. En effet, en 2005, elle s'est appréciée de 13,75% vis-à-vis de l'EUR. La confiance accrue des investisseurs, la forte croissance de l'économie turque ainsi que l'ambitieux programme de privatisation des services publics ont attiré énormément de capitaux étrangers. L'instauration d'une diminution de l'impôt sur les sociétés, de 30% à 20%, en janvier de cette année devrait maintenir la croissance des investissements.

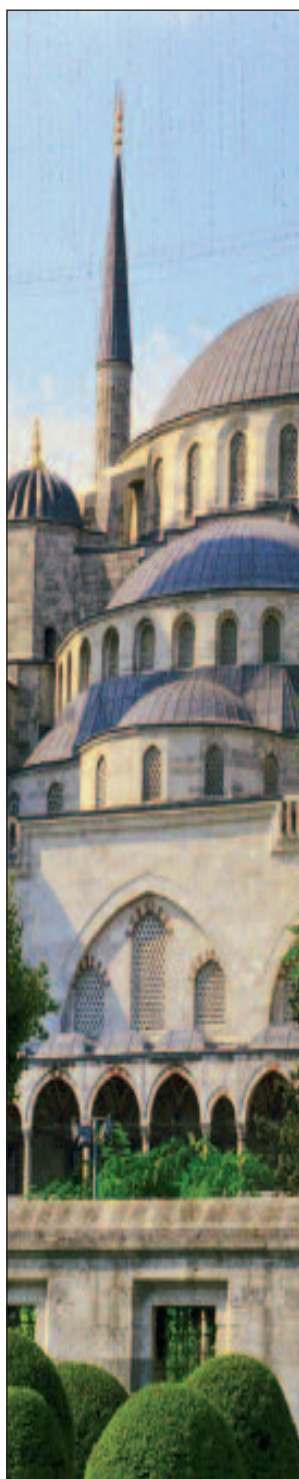
Les deux accords précédemment mentionnés entraîneront des efforts supplémentaires en vue de faire reculer l'inflation, d'instaurer des réformes structurelles et d'accroître la discipline fiscale. Tout cela devrait encore renforcer la confiance des investisseurs étrangers en Turquie.

Conclusion

- A court terme (3 mois), le différentiel de taux ainsi que l'amélioration des principaux chiffres économiques turcs devraient rester soutenus et nous prévoyons que la TRY continuera à fluctuer aux alentours de son niveau actuel de 1,6 TRY pour un EUR.
- A plus long terme (à partir de 12 mois), la situation dépendra beaucoup du cours que prendra le déficit de la balance commerciale ainsi que de l'évolution du sentiment des investisseurs vis-à-vis des marchés émergents. Si le déficit venait à empirer ou à ne pas s'améliorer considérablement, il se pourrait que la devise turque baisse jusqu'à 1,80 – 1,85 TRY pour un EUR.

Environnement de taux

Un emprunt d'Etat belge d'une durée de 2 ans offre aujourd'hui (16 janvier 2006) un rendement de 2,748%, c'est-à-dire 8,691% de moins que l'emprunt en TRY que nous vous proposons. Les investisseurs doivent évidemment se demander si le risque de change élevé coïncide avec leur profil de risque. La TRY peut être considérée comme une diversification intéressante dans un portefeuille comportant déjà une bonne base d'investissements en EUR ainsi que dans des devises stables vis-à-vis de l'EUR et présentant une excellente qualité de rating. Vu la courte durée de l'emprunt, nous considérons que le risque de change est justifié.



Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	Fortis Luxembourg Finance SA.
Garantie	Fortis Banque SA.
Devise	Lire turque (TRY).
Facteur de risque	Emis en TRY, ces titres sont donc soumis au risque de taux de change. Ceci implique qu'à l'échéance finale, les investisseurs pourraient percevoir un montant en euro inférieur au montant en euro initialement investi.
Montant total	40 millions de TRY.
Coupures	2.000 et 5.000 TRY.
Service financier	- Fortis Banque en Belgique. - Fortis Bank (Nederland) aux Pays-Bas. - Fortis Banque Luxembourg au Luxembourg.
Coupon	12% (brut) par an, payable à terme échu le 27 février de chaque année et pour la première fois le 27 février 2007.
Date d'échéance	27 février 2008, soit une durée de vie de 2 ans.
Date de paiement	27 février 2006.
Prix d'émission	100,955%.
Rendement sur prix d'émission	11,439%.
Prix de remboursement	100%.
Cotation	Luxembourg.
Code ISIN	XS0240498179.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	- A la souscription: néant. - A l'achat ou à la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Livraison matérielle des obligations	Néant.
Conservation en compte-titres	Gratuite en Compte-titres Fortis Banque ¹ .
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 54 12	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 3 novembre 2005, son Supplément daté du 16 janvier 2006, ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms) rédigées en anglais et datées du 12 janvier 2006, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.

¹ Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

Souscriptions

La période de souscription court du 16 janvier au 21 février 2006 (clôture anticipée possible).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis Banque**. Vous y trouverez le prospectus d'émission, de même que sur notre site Internet www.fortisbanque.be/investir (option "obligations" puis "émissions").

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez notre Service Clients au 078/05 05 05.